

## Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 : communication du bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions (année 2023)

Séance plénière du 17 décembre 2024

*Considérant la réalité des constats opérés de persistance sinon d'accentuation d'inégalités de genre, de violences et de comportements stéréotypés, ou encore de situations de discriminations, le CESER tient à saluer la démarche et les résultats d'ores et déjà obtenus par le Conseil régional à travers la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.*

*Au-delà des résultats encourageants mis en exergue dans ce bilan annuel du Plan d'Actions Régional, le CESER formule diverses préconisations complémentaires :*

- *La reprise d'informations issues du Rapport Social Unique dans le prochain bilan (sur les aspects liés à la rémunération et au déroulement de carrière entre femmes et hommes et pour les personnels en situation de handicap).*
- *Le renforcement et la valorisation du rôle des référents.*
- *La systématisation des critères d'égalité dans les politiques sectorielles d'intervention.*
- *La poursuite de la démarche expérimentale sur le budget égalitaire et non-discriminant.*
- *L'élargissement de la portée des actions, concernant notamment la connaissance et l'approche des diverses formes de discriminations couvertes par le Plan d'actions régional, en lien avec la délégation régionale du Défenseur des Droits.*
- *Le maintien d'un dispositif de mise à disposition de kits de matériels hygiéniques dans les lycées.*

En préambule, le CESER tient à souligner la **nécessité d'une action publique volontariste en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et contre les discriminations, compte-tenu de la persistance d'actes, de comportements stéréotypés ou de propos portant atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique des personnes ou à caractère discriminatoire.** Ce constat est attesté par les données annuelles de diverses instances et/ou observatoires<sup>1</sup>.

**En ce sens, l'engagement et l'implication du Conseil régional dans la durée en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations mérite d'être soutenue. Le CESER considère que cet engagement doit aussi s'inscrire dans un objectif plus général d'égalité dans l'accès aux droits pour les Néo-aquitains et Néo-aquitaines.**

---

<sup>1</sup> Observatoire national des violences sexistes et sexuelles, Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine, Haut Conseil à l'Égalité, Défenseur des droits, Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme, Ministère de l'Intérieur.

## Un Plan d'actions régional dont la persistance et le déploiement doivent être salués

Le CESER salue l'engagement résolu du Conseil régional en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, concrétisé par le Plan d'actions « Réaliser l'égalité ».

Il tient à souligner la pertinence de l'approche globale et transversale du PARE, articulée autour de trois axes complémentaires.

La mise en place et le développement d'un réseau actuellement composé d'une quarantaine de référentes et référents couvrant une trentaine de directions témoigne d'un engagement à ancrer la démarche dans l'ensemble de la collectivité territoriale.

Les partenariats développés, notamment avec l'Observatoire de l'égalité professionnelle femmes / hommes en Nouvelle-Aquitaine et l'Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles, permettent d'objectiver les situations et d'élargir l'impact des actions.

L'adoption du Règlement Intérieur du Comité de Pilotage du PARE, qui formalise une instance de débat et de concertation, assure la légitimité du PARE et favorise son inscription dans la pérennité.

Le CESER se félicite de la réflexion interne, inscrite comme une action du PARE, en vue d'expérimenter la démarche du budget égalitaire, répondant aux attentes exprimées par l'assemblée socioprofessionnelle.

Le CESER salue le déploiement des actions concrètes comme l'expérimentation sur la précarité menstruelle dans les lycées et l'instauration d'un congé menstruel pour les agentes du Conseil régional, le développement d'une démarche interne de lutte contre le harcèlement ainsi que l'adoption d'une communication égalitaire et non-discriminante.

Ce nouveau bilan offre l'occasion au CESER de saluer l'engagement et le travail remarquable réalisé par le service Egalité, Vie Associative et Solidarité (EVAS) ainsi que d'autres services du Conseil régional dans l'élaboration et la mise en œuvre du PARE.

**Le CESER invite le Conseil régional à intégrer dans son bilan les éléments issus du Rapport Social Unique de la collectivité, afin de disposer d'informations complémentaires sur divers aspects : écarts de rémunération femmes / hommes à responsabilités équivalentes, déroulement de carrière, conditions d'emploi et de rémunération des personnels en situation de handicap notamment.**

## Une transversalité qui doit être poursuivie et renforcée dans les politiques d'intervention de la collectivité

Le CESER souligne l'importance cruciale de plusieurs leviers pour assurer une prise en compte transversale et effective des enjeux d'égalité et de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des politiques régionales, s'agissant en particulier de l'amélioration de l'évaluation du PARE en lien avec les éco-socio-conditionnalités, de l'adoption d'un budget égalitaire et non discriminatoire, du renforcement du réseau des référent.es ELCD et d'élargissement de la portée de la politique régionale.

Dans ce sens, le CESER encourage le Conseil régional à :

- **Intégrer de manière plus systématique des critères** relatifs à l'égalité et à la lutte contre les discriminations dans les dispositifs d'aides régionales. Cela permettrait non seulement de garantir la cohérence de l'action publique avec l'ambition du Conseil régional de mieux répondre aux enjeux sociaux en lien avec ses politiques structurantes, mais aussi de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre transversale de ces politiques et d'adapter ses dispositifs en conséquence<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> CESER de la Nouvelle-Aquitaine, 2023, Avis : Eco-socio-conditionnalités. Principes et modalités, mars ; et CESER de la Nouvelle-Aquitaine, 2023, Avis : Néo Terra, le déploiement des solutions pour toutes et tous, novembre.

- **Poursuivre l'expérimentation de la démarche de budget égalitaire et non discriminant.** Cela favoriserait une meilleure transparence et une plus grande responsabilité dans la gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que les besoins spécifiques des femmes d'une part et des groupes marginalisés d'autre part soient pris en compte. Dans un contexte budgétaire contraint, l'adoption d'une perspective de genre et de non-discrimination dans le processus budgétaire améliorerait également l'efficacité et l'efficacités des politiques régionales. Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional de maintenir le même niveau de financement alloué au PARE et constate avec satisfaction l'évolution positive des financements dédiés dans les politiques sectorielles pour la période 2017-2023. Néanmoins, il estime que les enjeux actuels justifient que la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations soit consolidée, à la hauteur des ambitions politiques de la région en matière d'articulation des enjeux sociaux et environnementaux.
- Continuer à **valoriser et à renforcer le rôle des référent.es** au sein des services de la collectivité<sup>3</sup>. Les mesures permettant d'y parvenir pourraient inclure : l'intégration des missions de référent.e parmi les activités principales décrites dans leurs fiches de poste et l'allocation d'un pourcentage défini du temps de travail ; l'instauration d'un système de mentorat pour accompagner les nouveaux et nouvelles référentes, ainsi que la création de groupes de travail thématiques pour approfondir les quatre critères de discrimination prioritaires et, enfin, la mise en place d'une campagne de communication interne pour valoriser le rôle des référent.es.
- **Elargir la portée des actions** en veillant à ce que : i) le soutien accordé à la lutte contre les discriminations basées sur le handicap, l'orientation sexuelle et l'origine et le critère de genre soit équilibré et équivalent ; ii) la Région se dote des outils nécessaires pour recueillir des données permettant de mieux prendre en compte la diversité sur le territoire régional, de préférence sur la base des quatre critères de discrimination prioritaires par le Conseil régional ; iii) la Région envisage un partenariat avec la délégation régionale de la Défenseure des droits afin de renforcer l'expertise sur les discriminations basées sur les critères de handicap, d'orientation sexuelle, d'origine et de genre.
- Plus spécifiquement, le CESER appelle l'attention du Conseil régional sur la nécessité de poursuivre son engagement de mise à disposition dans les lycées de **kits de distribution de protections hygiéniques**, non sans dénoncer les carences de l'État dans ce registre.

En conclusion, le CESER invite ainsi le Conseil régional à poursuivre et amplifier sa démarche, en s'appuyant sur une approche systémique et ambitieuse.




---

Proposition de la Commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec la contribution du groupe de travail « Égalité et Lutte contre les discriminations »

Vote sur l'avis du CESER  
« Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 :  
communication du bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions (année 2023) »

156 votants

Adopté à l'unanimité

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

---

<sup>3</sup> Idem